Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE

Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT LICENCE 3

STAPS : Activités Physiques Adaptées et Santé

Année 2025 – 2026

Domaine : Sciences - Technologies - Santé
LICENCES

FST MULHOUSE

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

Sommaire

Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques....3
2. Le campus....4
   2.1. Le plan....4
   2.2. Localisation des salles d'enseignement....5
3. Scolarité....6
   3.1. Service de scolarité....6
   3.2. Inscriptions....7
   3.3. Validation d'U.E....8
   3.4. Boite mail UHA....8
   3.5. Le calendrier universitaire....9
   3.6. Les emplois du temps....10
   3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap....11
   3.8. Les sportifs de haut niveau....12
   3.9. Régime spécial d'études....12
   3.10. Les étudiants boursiers....13
   3.11. Services de l'UHA....14
   3.12. Lexique des abréviations universitaires....14
   3.13. Les langues....14
   3.14. Engagement bénévole et citoyen....14
4. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences – M3C....15
5. Informations importantes....16
   5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :....16
   5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)....16
   5.3. Examens :....16

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :
- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur :

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Directeur des études : M. Philippe SONNET (philippe.sonnet@uha.fr)

Les différents responsables de formation des licences :

Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. BIROUCHEAbderazik abderasik.biroouche@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stephane stephane.riviere@uha.fr
Informatique	Mathématiques & Applications	M. HADJAR Amine amine.hadjar@uha.fr
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	M. DERIVAZ Mickaël derivaz.mickael@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme. BALLY-LE GALL Florence M. KREMBEL Christophe regiochimica.enscmu@uha.fr
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leyssens@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PONCHE Arnaud arnaud.ponche@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François françois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	M. Fabrice DEGOUTTE fabrice.degoutte@uha.fr

2. Le campus

2.1. Le plan

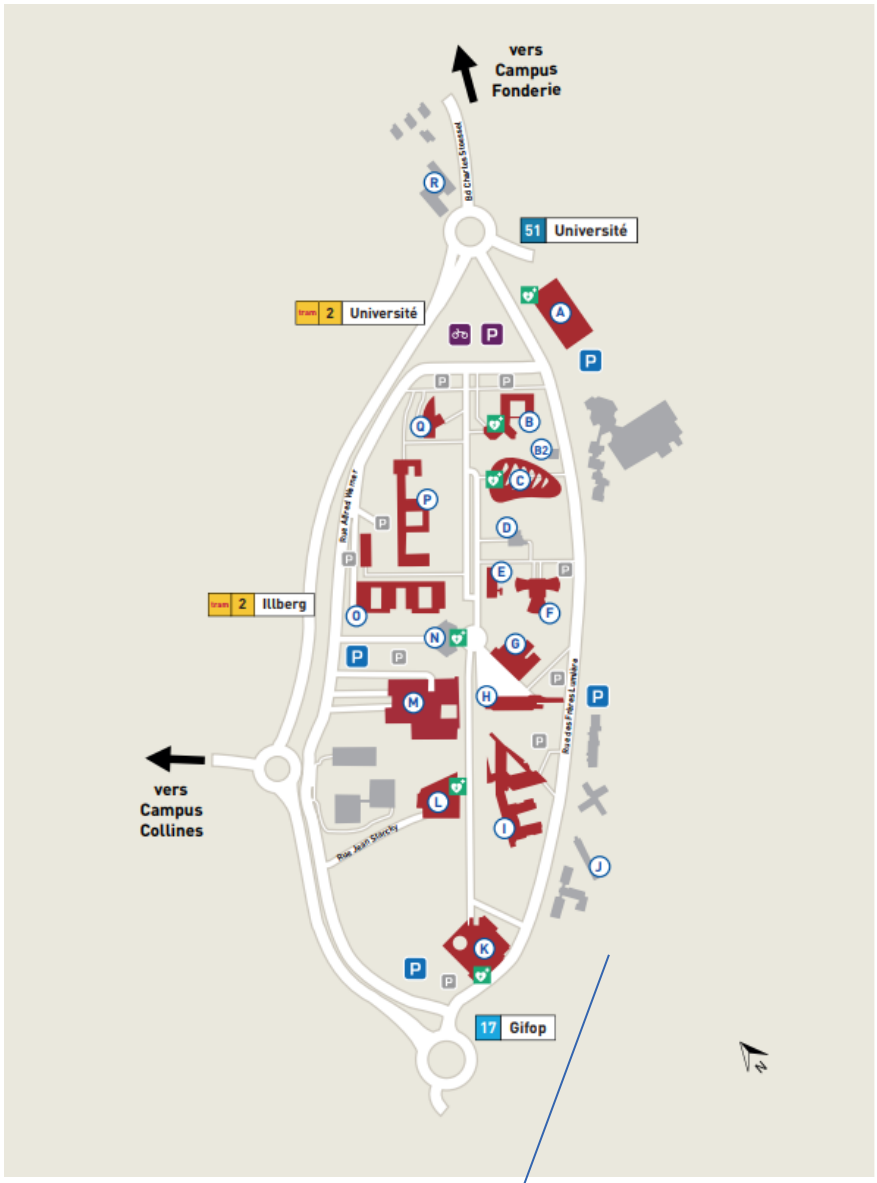

UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE

Plan Campus Illberg UHA

- (A) SUAPS - Gymnase universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (B2) Nef des sciences
- (C) Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) Bâtiment en travaux
- (F) Amphithéâtres :
  Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
  ILLE, LISEC
- (I) ENSISA bâtiment Lumière - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) CLOUS - Accueil et résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA bâtiment Werner - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
  LPMT - Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles
- (N) CLOUS - Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet
  (LIMA, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
- (Q) Maison de l'Étudiant :
  Rez-de-chaussée : SIO/BAIPS - DRIET - SUAC - Scolarité - BVE - Mission Handicap
  Étage 1 : NpvaTris - Médecine/infirmerie
  Étage 1+ : ÉLAN - Cellule Partenariat/FPHA
  Étage 2 : Direction de la Recherche - LAMIE
  Étage 2+ : Direction de la Recherche - Écoles Doctorales
- (R) CLOUS - Résidences universitaires

Accès Transport :

- Parking Libre
- Parking Tram
- Parking Personnels
- Vélocité

Bus
- 17 Gifop
- 51 Université

Tram
- tram 2 Illberg

Défibrillateur

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse

FST n°18
Bâtiment K

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière **Bâtiment K**	<u>Amphithéâtres</u> : ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger) <u>Salles de COURS ou TD</u> : ILL_K_ 001 à 006 ILL_K_100 à 108 ILL_K_201 à 203 <u>Salles TP</u> : ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA <u>Salles informatique</u> : ILL_K_110 INFO ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO	 rez de chaussée rez de chaussée 1er étage rez de chaussée 1er étage 2ème étage 1er étage 1er étage 1er étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée 1er étage
FST 6 rue des F.Lumière **Bâtiment E**	ILL_E_001 à 003 ILL_E_INFO	rez de chaussée
FST 6 rue F.Lumière **Bâtiment F**	ILL_F_1 à 4	1er étage
ENSISA Lumière **Bâtiment I**	<u>Salles informatique</u> : ILL_I_E37 ILL_I_E39	2ème étage

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la 3ème année de licence STAPS :

M. Fabrice DEGOUTTE, fabrice.degoutte@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :
du LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

Responsable de la scolarité STAPS :

Mme. Aurélie NAZE, aurelie.naze@uha.fr, 03 89 33 62 03
Horaires : de 7 h 45 à 12 h 30 (en télétravail les mercredis et jeudis)

Mme NAZE est votre personne référente en licence 1ère année STAPS pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : **http://www.fst.uha.fr**

3.2. Inscriptions

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives, …
Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2025** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident). ATTENTION la carte PASS CAMPUS vous est indispensable pour entrer dans le bâtiment ainsi que les salles de cours.

Lors de votre inscription, vous avez la possibilité de régler des frais annexes, vous donnant droit à des formations complémentaires en dehors de la maquette de formation. Ces frais devront être réglés après votre inscription en ligne en allant en présentiel à la Scolarité Centrale (Maison de l'Etudiant - Bâtiment Q) :

Montant	Justification des frais annexes
40 euros	Soutien aux certifications annexes (par exemple : soutien à la formation PSC, BNSSA)

Dès la validation de votre inscription et tout au long de vos études, consultez vos informations administratives (renseignées lors de votre inscription) et téléchargez votre certificat de scolarité et votre quittance de droits via l'application MON DOSSIER WEB Le certificat de scolarité est un document important, qui est valable pour la durée d'une année universitaire, et qui peut notamment être nécessaire lorsque vous demandez certaines aides sociales ou dispositifs particuliers (bourses CROUS, logement étudiant, réductions SNCF, adhésion à certaines mutuelles, revenu minimum étudiant, réductions dans les transports en commun, etc.). Ce document est complémentaire de votre carte Pass campus.
La quittance de droits est un document attestant du montant des droits d'inscription que vous avez réglés à l'Université.
L'application vous permettra également de consulter vos notes provisoires avant validation par le jury de semestre.
Pour accéder à l'application https://mondossierweb.uha.fr/

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue via un lien qui vous sera envoyé par la scolarité de la FST.
Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone, ...) intervenant au cours de l'année universitaire.
Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 3 dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 22 septembre 2025.**

3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours.

3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025-2026

L3 STAPS

Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier		
1	V		1	L	Rentrée 9h00	1	M		1	S	*Toussaint*	1	L		1	J	*Jour de l'an*
2	S		2	M		2	J		2	D		2	M		2	V	
3	D		3	M		3	V		3	L		3	M		3	S	
4	L		4	J		4	S		4	M		4	J		4	D	
5	M		5	V		5	D		5	M		5	V		5	L	**Début cours S6**
6	M		6	S		6	L		6	J		6	S		6	M	
7	J		7	D		7	M		7	V		7	D		7	M	
8	V		8	L		8	M		8	S		8	L		8	J	
9	S		9	M		9	J		9	D		9	M		9	V	
10	D		10	M		10	V		10	L	*Pont si possible*	10	M		10	S	
11	L		11	J		11	S		11	M	*Armistice 1918*	11	J		11	D	
12	M		12	V		12	D		12	M		12	V		12	L	
13	M		13	S		13	L		13	J		13	S		13	M	
14	J		14	D		14	M		14	V		14	D		14	M	
15	V		15	L		15	M		15	S		15	L	**Conseil perf**	15	J	
16	S		16	M		16	J		16	D		16	M		16	V	
17	D		17	M		17	V	**Remise diplôme**	17	L		17	M		17	S	
18	L		18	J		18	S		18	M		18	J		18	D	
19	M		19	V		19	D		19	M		19	V		19	L	**Jury S5**
20	M		20	S		20	L		20	J		20	S		20	M	+ Début UE Libres
21	J		21	D		21	M		21	V		21	D		21	M	
22	V		22	L		22	M		22	S		22	L		22	J	
23	S		23	M		23	J		23	D		23	M		23	V	
24	D		24	M		24	V		24	L		24	M		24	S	
25	L		25	J		25	S		25	M		25	J		25	D	
26	M		26	V		26	D		26	M		26	V	Vacances de Noël	26	L	
27	M		27	S		27	L		27	J		27	S		27	M	
28	J		28	D		28	M	Vacances d'automne	28	V		28	D		28	M	
29	V		29	L	Début UE Libres	29	M		29	S		29	L		29	J	
30	S		30	M		30	J		30	D		30	M		30	V	
31	D					31	V					31	M		31	S	

Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
1	D		1	D		1	M		1	V		1	L	**Conseil perf**	1	M	
2	L		2	L		2	J		2	S		2	M		2	J	
3	M		3	M		3	V	*Vendredi Saint*	3	D		3	M		3	V	**Jury IFMK**
4	M		4	M		4	S		4	L		4	J		4	S	
5	J		5	J		5	D	*Pâques*	5	M		5	V	**Rendu mémoire**	5	D	
6	V		6	V		6	L	*L. de Pâques*	6	M		6	S		6	L	
7	S		7	S		7	M		7	J		7	D		7	M	
8	D		8	D		8	M		8	V		8	L		8	M	
9	L	**Fin démarches stage**	9	L		9	J		9	S		9	M		9	J	
10	M		10	M		10	V		10	D		10	M		10	V	
11	M		11	M		11	S		11	L		11	J	**Soutenances**	11	S	
12	J		12	J		12	D		12	M		12	V		12	D	
13	V		13	V		13	L		13	M		13	S		13	L	
14	S		14	S		14	M		14	J		14	D		14	M	*Fête nationale*
15	D		15	D		15	M		15	V	**Période de stage**	15	L		15	M	
16	L		16	L		16	J		16	S		16	M		16	J	
17	M		17	M		17	V		17	D		17	M		17	V	
18	M	**Fermeture batimentaire (ILL_K)**	18	M		18	S		18	L		18	J		18	S	
19	J		19	J		19	D		19	M		19	V	**Jury S6**	19	D	
20	V		20	V		20	L		20	M		20	S		20	L	
21	S		21	S		21	M		21	J		21	D		21	M	
22	D		22	D		22	M		22	V		22	L		22	M	
23	L		23	L		23	J		23	S		23	M		23	J	
24	M		24	M		24	V		24	D		24	M		24	V	
25	M	Vacances d'hiver	25	M		25	S	**Période de stage**	25	L		25	J		25	S	
26	J		26	J	DUATHLON	26	D		26	M		26	V		26	D	
27	V		27	V		27	L		27	M		27	S		27	L	
28	S		28	S		28	M		28	J		28	D		28	M	
			29	D		29	M		29	V		29	L		29	M	
			30	L		30	J		30	S		30	M		30	J	
			31	M					31	D					31	V	

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.

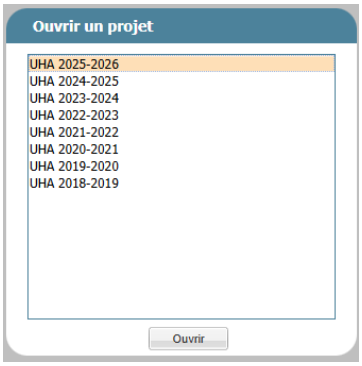

Cliquer sur les flèches suivantes pour développer les branches :
>Groupes étudiants
>FST
>Licence
>L. STAPS
>Puis cliquer sur votre filière L3 STATPS

Votre emploi du temps sera affiché :

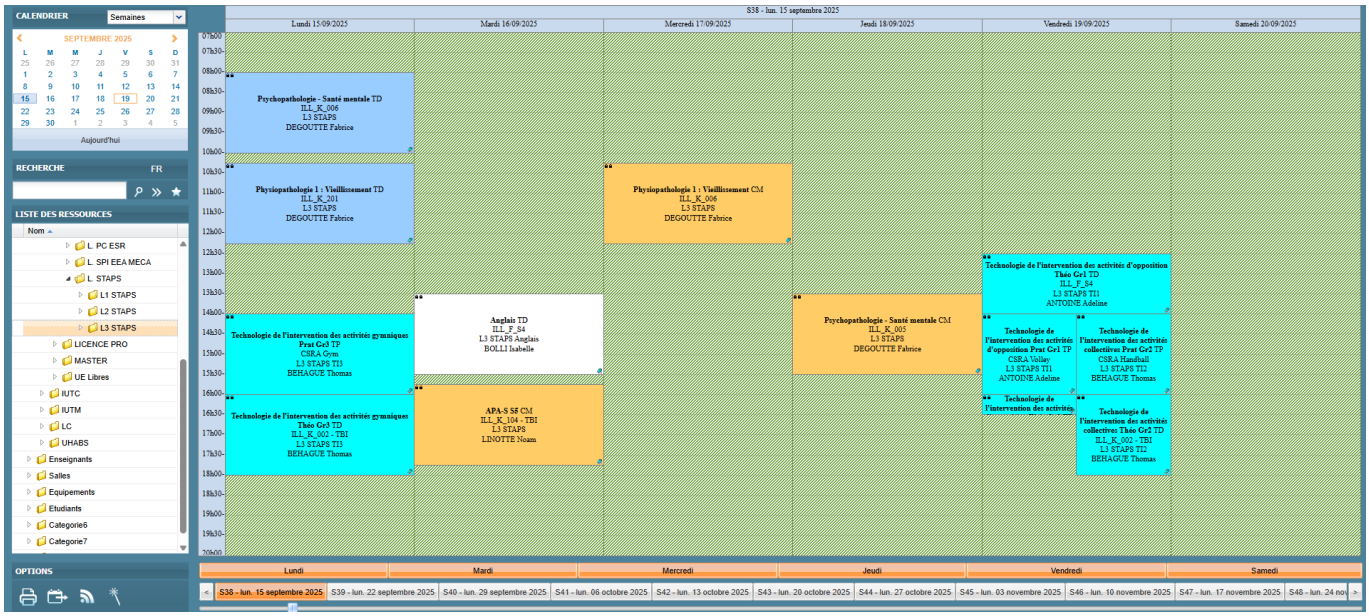

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...).
Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :
- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales, ...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture, ...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

En cas de difficulté (liée directement aux études en cours, orientation future, problèmes de santé, problèmes financiers, …), n'hésitez pas à en parler au responsable de formation, au responsable de L3, au Directeur de la FST ou à la scolarité.
Si vous vous rendez comptes qu'un/une collègue ne vient plus en cours ou ne va pas bien, **signalez le/la**.

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1er mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : suaps(at)uha.fr

Internet : http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : https://www.uha.fr/fr/vie-universitaire-1/sport/sportifs-de-haut-niveau.html

3.9. Régime spécial d'études

Le Régime Spécial d'Études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études, sous certaines conditions, de bénéficier de modalités pédagogiques spécifiques. Les aménagements proposés visent soit à valoriser un engagement, soit à compenser un désavantage dans le cadre des études.

Les étudiants désireux de bénéficier d'un RSE devront transmettre un dossier complet de demande de RSE incluant les pièces justificatives inhérentes à leurs situations dans un délai de 15 jours après le début des cours du semestre concerné ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant leur donner droit au RSE.

L'accord est donné par le Directeur de Composante sur proposition du Responsable de la formation concernée. L'appréciation de la situation reste individuelle et tient compte de la situation particulière de l'étudiant, ainsi que des spécificités de la formation concernée. La décision est les aménagements qui en découlent sont consignée dans le cadre d'un contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement **(inscription administrative et inscription pédagogique).**

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception et à chaque session**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le r**eversement des sommes indûment perçues.**

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.
Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (au plus tard 5 jours ouvrés après la date d'émission), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse.** Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais.**

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard cinq jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Services de l'UHA

Tous les services de l'UHA sont consultables sur le lien suivant :

https://e-formation.uha.fr/course/view.php?id=8707

3.12. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

BCC : Bloc de Connaissances et de Compétences

UE : Unité d'Enseignement

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre

M3C : Modalités de Contrôle des Connaissances de des Compétences

Contrôle TD : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1

EC2 : Examen Commun n°2, etc…

3.13. Les langues

Les cours de langues (obligatoires) assurés par des enseignants à la FST sont l'Anglais ou l'Allemand.

3.14. Engagement bénévole et citoyen

Si vous êtes engagé.es bénévolement dans un club ou une association ou sur de mission de représentant étudiant au sein de l'université plus de 2 h par semaine. Il vous sera demandé de remplir un document pour que votre investissement puisse être pris en compte.

4. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences – M3C

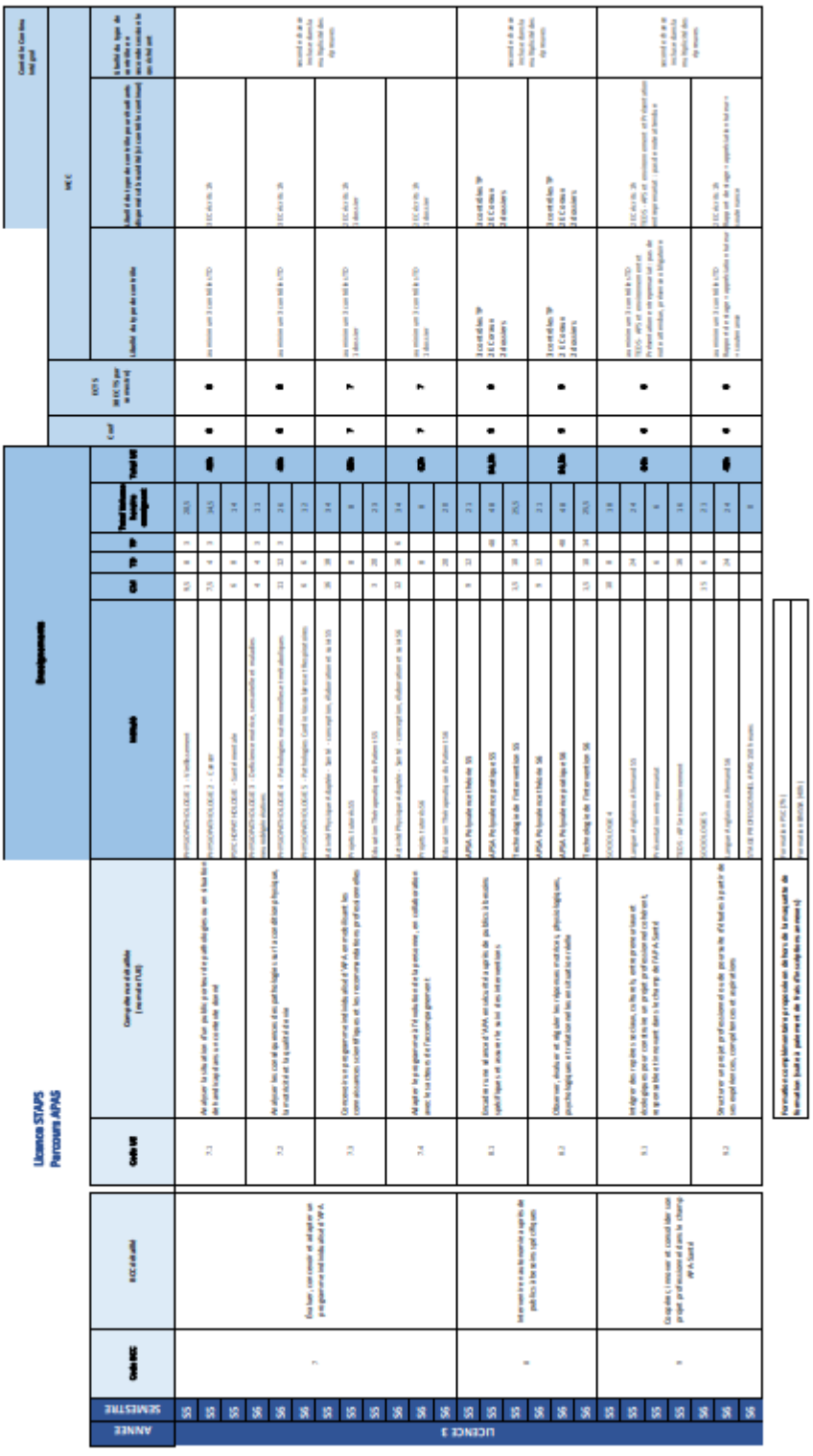

5. Informations importantes

5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

PIX (nouvelle certification des compétences numériques)
Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus **(Décision CFVU du 24 mai 2018). Plus d'informations vous seront données ultérieurement.**
Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,

5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.
Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.3. Examens :

Les calculatrices scientifiques sont interdites lors des examens.

Chaque étudiant doit être en possession de sa propre calculatrice de type « collège ».

Si nécessaire un étudiant peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie avant la publication des résultats validés par le jury.

Les notes des EC1 et des EC2 sont consultables sur : https://mondossierweb.uha.fr dès que les enseignants auront remis celles-ci à la scolarité.

Ces notes sont provisoires jusqu'à la tenue du jury.

La scolarité ne communique aucune note aux étudiants directement.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

COORDONNEES UTILES :

Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) :
Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex
Téléphone : 03 89 33 64 46

Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex
Téléphone : 03 89 33 62 18
E-mail : accueil.social@uha.fr

Psychologue : alexis.boehrer@uha.fr

Psychiatre : maud.hartmann@uha.fr

Service d'Information & d'Orientation
Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg
1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex
Téléphone : 03 89 33 64 40
E-mail : sio@uha.fr
Ouverture :
les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,
le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

Conseiller d'Orientation Psychologue
Service d'Information et d'Orientation
E-mail : noel.pelletier@uha.fr
Téléphone : 03 89 33 62 93